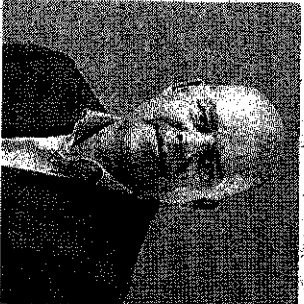


Autour de **Caen**

La résidence de retraite du Parc va être transférée de Creully à Thaon



Jacques Pleurmeau, président de « Horn'Age », a confirmé qu'une nouvelle résidence va être construite à Thaon.

Jacques Pleurmeau, président du groupe « Horn'Age », étroitement spécialisé dans la gestion des maisons de retraite, a confirmé la fermeture de la Résidence du Parc à moyen terme.

Ouverture en janvier 2017

Les raisons invoquées ont trait à l'immeuble de Creully en lui-même qui ne répond plus aux normes demandées à ce type d'établissement et les conditions d'accueil en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Les familles et les résidents mais également l'État et le Conseil Départemental du Calvados sont très attentifs à ces points.

Après Dozulé, Fontenay-le-Pesnel ou Bourguébus, le site de Thaon offre les meilleures perspectives à la construction d'un établissement neuf de dernière génération, à l'identique des autres établissements en ce qui concerne la convivialité, le confort et la sécurité. L'ouver-

ture de ce bâtiment est prévue pour janvier 2017 et représente un investissement lourd de 3 300 000 €.

8700 m², 40 chambres

« Il offrira à nos résidents un accueil de qualité et des conditions de travail optimales pour notre personnel », indique Jacques Pleurmeau.

L'établissement sera accessible partout en rez-de-chaussée facilitant ainsi l'accès des résidents au jardin thérapeutique à l'intérieur et les espaces verts arborés. D'une capacité de 40 chambres, la maison de retraite dans son ensemble, occupera une superficie de 8 700 m² avec une optimisation des aménagements arborés.

Des maintenant et jusqu'à l'installation sur le nouveau site les membres de l'encadrement et le personnel soignant interviendront régulièrement les résidents de l'avancee des travaux.

Desquelles sera achevée, une visite sera organisée et chacun choisira sa future chambre en association avec les familles dans le cadre du conseil de vie sociale.

Côté médical, la capacité de chaque résident à son nouveau lieu de vie sera évaluée par l'équipe médicale et paramédicale en lien avec le médecin traitant. Il s'agit d'un ensemble d'actions destinées à une prise en charge individualisée du résident pour prévenir ou diminuer l'anxiété qui pourrait être générée par ce changement.